



Revue d'histoire du XIXe siècle

Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle

44 | 2012

L'Italie du Risorgimento. Relectures

Pierre SINGARAVÉLOU, *Professer l'Empire. Les « sciences coloniales » en France sous la III^e République*

Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, 409 p. ISBN : 978-2-85944-678-9.
35 euros.

M'hamed Oualdi



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rh19/4283>

ISSN : 1777-5329

Éditeur

La Société de 1848

Édition imprimée

Date de publication : 30 septembre 2012

Pagination : 217-219

ISSN : 1265-1354

Référence électronique

M'hamed Oualdi, « Pierre SINGARAVÉLOU, *Professer l'Empire. Les « sciences coloniales » en France sous la III^e République* », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 44 | 2012, mis en ligne le 16 octobre 2012, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/4283>

Ce document a été généré automatiquement le 2 mai 2019.

Tous droits réservés

Pierre SINGARAVÉLOU, *Professer l'Empire. Les « sciences coloniales » en France sous la III^e République*

Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, 409 p. ISBN : 978-2-85944-678-9.
35 euros.

M'hamed Oualdi

RÉFÉRENCE

Pierre SINGARAVÉLOU, *Professer l'Empire. Les « sciences coloniales » en France sous la III^e République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, 409 p. ISBN : 978-2-85944-678-9.
35 euros.

- 1 Prendre les sciences coloniales au sérieux et les considérer dans leur ensemble. Tels sont les objectifs ambitieux de cet ouvrage, issue d'une thèse, qui donne la première vision panoramique des institutions, des acteurs et des disciplines ayant façonné l'ensemble de ces sciences en France, des années 1870 jusqu'en 1940. À rebours d'une historiographie française et d'études postcoloniales qui, depuis les décolonisations, ont surtout rejeté tous ces savoirs jusqu'à les essentialiser, Pierre Singaravéλου entend ici penser à la fois les tensions et la modernité de ces sciences élaborées en contexte métropolitain et impérial.
- 2 En croisant les outils de l'histoire de l'histoire sociale, notamment la prosopographie, et les dernières avancées de l'histoire des sciences, il démontre dans une première partie que ces sciences furent pour la plupart institutionnalisées vers la fin du XIX^e siècle, par des processus ambivalents de concurrence et de complémentarité entre enseignement universitaire de haut niveau et enseignement pratique (notamment dans les écoles commerciales). Selon un faisceau d'initiatives prises à Paris et dans des grandes villes de province, qui confirmaient d'ailleurs un enthousiasme généralisé pour le projet colonial, une « section coloniale » est créée à l'École libre des sciences politiques dès 1886 ; l'École coloniale est fondée trois ans plus tard ; et les écoles de commerce emboîtent le pas à ces

institutions. Puis ce type d'enseignement prend place dans les facultés dont celles d'Alger et d'Hanoï.

- 3 Cette institutionnalisation a permis logiquement à des enseignants professionnels de s'imposer : l'auteur recense seize normaliens d'Ulm, une quarantaine d'agrégés d'histoire et géographie ainsi que des orientalistes diplômés. Mais les amateurs n'étaient pour autant pas écartés. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, leur parole était encore entendue lorsqu'ils s'appuyaient sur des réseaux libéraux et réformateurs et tant qu'ils se cantonnaient à une simple collecte des faits dans leurs travaux. L'enseignement supérieur colonial restait donc ouvert. Il constituait un « espace de rencontres » marqué par des polyvalences et des circulations de carrières entre la science, l'administration, la politique, l'expertise voire le commerce.
- 4 Ce champ scientifique était d'autant plus ouvert que les savants coloniaux se répartissaient en une série de réseaux et de sensibilités diverses. L'auteur distingue, de ce point de vue, quatre réseaux qui pouvaient s'entrecroiser : un réseau universitaire de pères fondateurs nés dans les années 1850-1860 ; un second d'administrateurs réformistes ; un troisième porté par des libéraux à partir d'établissements privés ; et un dernier constitué dans l'entourage de Marcel Mauss. Qui plus est, par un remarquable dynamisme, ces savants parvenaient à mobiliser les outils de diffusion les plus efficaces pour l'époque, là encore aussi bien à partir de la capitale impériale qu'en régions et dans les colonies. Ils publiaient, se faisaient connaître et rivalisaient dans les sociétés savantes, dans les périodiques, les collections d'ouvrages, la littérature coloniale ou au sein de l'Académie des sciences coloniales inaugurée en 1923. Cela ne les mettait pourtant pas à l'abri de remises en cause quant à leur avenir et leur influence, particulièrement dans l'Entre-deux-guerres.
- 5 La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à la formation des disciplines majeures des sciences coloniales : géographie, histoire, législation et économies coloniales, ainsi que l'éphémère « psychologie » coloniale. Pierre Singaravéλου y remet en perspective des tensions constantes propres à la constitution de ces savoirs : entre déterminisme lié aux milieux naturels et volontés d'interventionnisme et de transformation des sociétés coloniales, entre souci de propagande et quête de scientificité, entre volonté d'historiciser et intérêt à faire de la France et de l'Occident l'acteur principal de l'entrée de ces peuples dans l'Histoire ou bien encore entre la nécessité plus prosaïque de former des administrateurs et le besoin d'instruire des colons. Dans chacune de ces disciplines, ces tensions produisent certes des discours unificateurs marqués le plus souvent par le déterminisme, le différencialisme ou le diffusionnisme. Mais, partant de terrains qu'ils pouvaient considérer comme vierges, les géographes, historiens, juristes, économistes de l'empire français bénéficient d'une certaine autonomie et peuvent, de ce fait, dégager de nouvelles méthodes ou faire émerger des approches audacieuses telles que l'anthropologie juridique, une géographie de l'aménagement, ou bien encore un recours privilégié à l'histoire orale, à la pluridisciplinarité ou au comparatisme.
- 6 Ce riche et dense ouvrage s'ouvre plus qu'il ne se clôt sur une tentative de comparaison avec l'institutionnalisation des sciences coloniales dans d'autres pays européens. La France y apparaît comme une exception entre des « grandes nations coloniales » (Grande-Bretagne et Pays-Bas) qui n'ont jamais mis en place d'institutions académiques spécifiquement coloniales et des pays aux possessions limitées ou éphémères (Allemagne, Italie) où furent mis en place soit des cours coloniaux soit des institutions coloniales (Institut de Rome à partir de 1908). Cet horizon européen est des plus prometteurs.

Resterait cependant une autre dimension qui relève de projets de recherche plus amples et plus collectifs : la question des contributions des colonisés à ces sciences coloniales ou aux savoirs humains de manière plus générale. L'ouvrage souligne à plusieurs reprises les positions marginales de ces hommes dans les institutions françaises (exception faite de l'université d'Hanoï, de la collection juridique dirigée par René Maunier et de l'enseignement des dialectes aux Langues O'). Mais, en repartant des pistes ouvertes par les *postcolonial studies* et que l'auteur critique souvent avec pertinence, en prenant notamment au sérieux les interrogations fondamentales soulevées par Dipesh Chakrabarty, il serait aussi nécessaire de « provincialiser les sciences coloniales » en interrogeant la notion européenne de science. En terre colonisée, les tenants d'autres agendas de connaissance, d'autres priorités de savoir, qu'ils fussent juristes, religieux ou agents des pouvoirs autochtones se sont écartés ou ont pu frayer avec les savants coloniaux. Ils ont également pu leur survivre après les indépendances.